

TRAVELLING

26^e Festival de cinéma de Rennes Métropole – du 3 au 10 février 2015



BULLETIN D'INSCRIPTION

Compétition Courts Métrages
Internationaux jeune et tout public

L'Éléphant d'Or

Travelling Junior, le festival de cinéma Jeune et tout public de Rennes, propose aux spectateurs de l'accompagner à la découverte de films, longs et courts métrages selon un fil conducteur chaque année différent.

Junior développe des thématiques propres ou en lien avec la ville invitée (en 2015, Oslo et le cinéma nordique) et défriche les rapports entre le cinéma et la littérature. Au sein du festival, **une compétition de courts métrages internationaux, L'Éléphant d'Or** est organisée sous le parrainage d'un professionnel du cinéma (Abel et Gordon, Olivier Adam, Valérie Zenatti, Yoann, Marjane Satrapi, David Merveille..).

Vous trouverez ci-joint les modalités et indications pour l'inscription de vos films, fictions ou documentaires. Toutes les techniques sont acceptées : prises de vues réelles, animations 2D ou 3D.

La date limite d'inscription est le 25 novembre 2014.

N'hésitez pas à visiter notre site internet www.clairobscur.info pour toutes informations complémentaires.

L'ÉLÉPHANT D'OR

2014 - **Monsieur Hublot** de Laurent Witz et
Alexandre Espigares

2013 - **From Dad to Son** de Nils Knoblich

2012 - **Bisclavret** d'Emilie Mercier

2011 - **Cul de bouteille** de Jean-Claude Rozec

2010 - **Guyane** de Imanou Petit

2009 - **Tôt ou tard** de Jadwiga Kowalska

2008 - **La Saint Festin** d'Anne-Laure Daffis et
Léo Marchand

2007 - **Deweneti** de Dyana Gaye

2006 - **Marottes** de Benoît Razy

2005 - **Pantoffelhelden** de Susan Seidel

PRIX ECOLE ET CINÉMA

2014 - **Monsieur Hublot** de Laurent Witz et Alexandre
Espigares et **5m80** de Nicolas Deveaux

2013 - **Fables en délire : la poule, l'éléphant et
le serpent** de Fabrice Luang-Vija et **La Détente** Pierre
Ducos et Bertrand Bey

2012 - **Ozo** de Alex Vial et **Bisclavret** d'Emilie Mercier

2011 - **Cul de bouteille** de Jean-Claude Rozec

2010 - **Le Petit dragon** de Bruno Collet

2009 - **Varmints** de Marc Craste

2008 - **Même les pigeons vont au paradis** de
Samuel Tourneux

2007 - **Fleur de fée** de Flavia Cost

→ RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Cette compétition a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des œuvres de qualité, adaptées au jeune public, n'ayant pas eu de distribution en salles.

Les films présentés doivent être adaptés à un public d'enfants à partir de 3/4 ans pour le programme 1 et 7/8 ans pour le programme 2.

ARTICLE 2

Cette compétition a lieu du 3 au 10 février 2015.

ARTICLE 3

Cette compétition est ouverte à tout court métrage, de fiction et documentaire (prise de vue réelle, animation), de format DCP, fichiers numériques ou Blue Ray. Elle est réservée aux films ayant été réalisés après le 1^{er} janvier 2013. Le producteur ou le réalisateur devra envoyer dans les plus brefs délais des photos du film et du réalisateur.

ARTICLE 4

L'inscription s'effectue sur www.filmfestplatform.com avant le **25 novembre 2014**. Pour la pré-sélection, il vous est demandé d'**envoyer obligatoirement une copie DVD ou un lien Internet**, à l'adresse de l'association organisatrice. Le producteur ou le réalisateur devra aussi envoyer des photos du film et du réalisateur (HD).

ARTICLE 5

Le comité de sélection est composé de cinéphiles, membres de l'association organisatrice et des responsables artistiques du festival.

ARTICLE 6

L'avis de sélection sera communiqué dans les 8 jours suivant le choix définitif des films retenus pour la sélection.

ARTICLE 7

Les films en compétition sont jugés par un jury, composé d'enfants âgés de 8 à 10 ans, qui décerne le prix de L'Éléphant d'Or (500 euros au réalisateur) et par deux jurys d'élèves du dispositif Ecole et Cinéma qui décernent les prix honorifiques Ecole et Cinéma.

ARTICLE 8

Le festival ne paye pas d'indemnités de projection.

ARTICLE 9

Transport et assurances

Le festival prend en charge le coût de transport à l'adresse stipulée sur la fiche d'inscription. De plus la direction du festival prend à sa charge l'assurance tous-risques des films qui lui sont confiés. Cette assurance exclut les risques liés à l'usure normale du film. Aucune indemnisation de projection pour les films sélectionnés ne sera accordée.

ARTICLE 10

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extraits TV de moins de 2 mn de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

ARTICLE 11

Le prix Eléphant d'Or est doté d'un prix de 500 € TTC, versé au réalisateur primé. Partenaire : La MAIF.

La direction du festival se réserve le droit de modifier la liste des prix attribués et leur dotation.

ARTICLE 12

Le lauréat s'engage à faire la publicité du prix sur les supports de communication du film.

ARTICLE 13

La participation implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

ARTICLE 14

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, la direction du festival se réserve le droit d'annuler la manifestation et / ou la compétition.

OBSERVATIONS

Outre la compétition, une sélection de films étrangers et français inédits, rares, oubliés... des avant-premières, des ciné-concerts...



association
**CLAIR
OBSCUR**

Clair Obscur

5, rue de Lorraine - 35000 Rennes

Tél. : (33-2) 23 46 47 08 - Fax : (33-2) 23 46 39 47

Responsable Artistique du festival : Anne Le Hénaff
anne@clairobscur.info

E-mail : courtmetrage@clairobscur.info

Site : www.clairobscur.info

TRAVELLING

Rennes Film festival - from 3/02 to 10/05/2015



→ Inscription form "L'Éléphant d'Or"

Competition of international short films
for children and every public audience

Since 1996, Travelling Junior is dedicated to young audience. Each year, the festival devotes two programs of shorts in competition: **From 3/4 years old for the first selection, from 7/8 years old for the second one.**

You will find, here attached, the inscription form. **The dead line, regarding the inscription, is set to November, 25 2014.**

Don't hesitate to visit our website if you need more information : www.clairobcur.info

L'ÉLÉPHANT D'OR PRIZE LIST

2014 - **Monsieur Hublot** de Laurent Witz et Alexandre Espigares

2013 - **From Dad to Son** de Nils Knoblich

2012 - **Bisclavret** d'Emilie Mercier

2011 - **Cul de bouteille** de Jean-Claude Rozec

2010 - **Guyane** de Imanou Petit

2009 - **Tôt ou tard** de Jadwiga Kowalska

2008 - **La Saint Festin** d'Anne-Laure Daffis et

Léo Marchand

2007 - **Deweneti** de Dyana Gaye

2006 - **Marottes** de Benoît Razy

2005 - **Pantoffelhelden** de Susan Seidel

ECOLE ET CINÉMA PRIZE

2014 - **Monsieur Hublot** de Laurent Witz et Alexandre Espigares

et **5m80** de Nicolas Deveaux

2013 - **Fables en délire : la poule, l'éléphant et le serpent** de Fabrice Luang-Vija et **La Détente** de Pierre Ducos et Bertrand Bey

2012 - **Ozo** de Alex Vial et **Bisclavret** d'Emilie Mercier

2011 - **Cul de bouteille** de Jean-Claude Rozec

2010 - **Le Petit dragon** de Bruno Collet

2009 - **Varmints** de Marc Craste

2008 - **Même les pigeons vont au paradis** de Samuel Tourneux

2007 - **Fleur de fée** de Flavia Cost

→ REGULATION

ARTICLE 1

This competition aims to present and make quality works known. These works for children and every public audience have not already been distributed in France.

The shown movies must be adapted to children : from 3/4 years old for the first selection, from 7/8 years old for the second one.

ARTICLE 2

The competition will be held from february 3rd to 10th 2015.

ARTICLE 3

The competition is open to fiction of short films (real shooting, cartoon) **in DCP, Digital Files or Blue Ray.** Film must have been produced after January 1st, 2013.

ARTICLE 4

Inscription forms can be filled in at this adress www.filmfestplatform.com, before November, 25 2014. Please send by post one DVD to Clair Obscur.

ARTICLE 5

The Selection committee is made up of persons in charge of the artistic direction of the Festival, and members of the association.

ARTICLE 6

The selection warning will be communicated during the eight days following the final choice of selected movies.

The producer or the director will have to send pictures of the movie and of the director as quickly as possible (it is advised to give them during the inscription).

ARTICLE 7

One jury will be made up children from 8 to 10 years old. They will award the honorific prize L'Eléphant d'Or.

A two other ones will be made up children from Ecole et Cinéma forms. They will award two honorific prizes Ecole et Cinéma.

ARTICLE 8

The festival doesn't pay any projection compensation.

ARTICLE 9

Shipping and insurance

Transportation cost for the shipping of the print to and from the festival are the responsibility of the festival.

The festival will assume insurance responsibility once the carrier has delivered the film to the festival and until it is returned to the carrier. In case of damage or loss of a print, the festival will reimburse an amount not exceeding the value of the lab print. Only prints in good condition for screening will be accepted.

ARTICLE 10

The right-holders of the selected films allows free reproduction of stills and clips [under two minutes] for all Festival publications, press, TV coverage and on Internet.

ARTICLE 11

The Elephant d'Or features a 500 euros prize, provided to the movie filmmaker.

The people in charge of the festival have the right to modify the list of the awarded prizes and their endowments.

ARTICLE 12

The winner makes the commitment to make the advertisement of the prize on all communication medium.

ARTICLE 13

Participation in the Festival implies acceptance of all the aforementioned regulations.

ARTICLE 14

In case of major problem independent from its will, people in charge of the festival have the right to cancel the event or the competition.

ARTICLE 15

Should any dispute arise regarding the interpretation of an article in these regulations, their original French version is binding.

OBSERVATIONS

Besides the competition, a selection of foreign, unrealised in France, rare and forgotten movies ; previews; ciné-concert.



Clair Obscur

5, rue de Lorraine - 35000 Rennes

Tél. : (33-2) 23 46 47 08 - Fax : (33-2) 23 46 39 47

Artistic Director : Anne Le Hénaff
anne@clairobcur.info

E-mail : courtmetrage@clairobcur.info

Web-site : www.clairobcur.info

TRAVELLING

26^e Festival de cinéma de Rennes Métropole – du 3 au 10 février 2015



RÈGLEMENT

Compétition Courts Métrages francophones

UrbaCiné

Depuis sa première édition en 1990, **Travelling**, le festival de cinéma de Rennes Métropole accorde une large place à la prospection. Dans cet esprit, la compétition officielle de courts métrages s'attache à présenter le meilleur de la création francophone récente. En toute cohérence avec la sélection **UrbaCiné** de Travelling, la ville (sujet, décor, actrice) en constitue le fil conducteur. Particulièrement appréciée et suivie par le public, cette compétition participe à la reconnaissance du festival par la presse et les professionnels.

ARTICLE 1

Cette compétition a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des œuvres de qualité de langue française n'ayant pas eu de distribution en salles.

ARTICLE 2

Cette compétition a lieu du 3 au 10 février 2015.

ARTICLE 3

Cette compétition est ouverte à tout court métrage, de tout technique, fiction ou documentaire, de format DCP ou fichier numérique ou Blue Ray. Elle est réservée aux films ayant été réalisés après le 1er janvier 2013.

ARTICLE 4

Le sujet principal du festival étant « la ville », la compétition court métrage est ouverte à tous les films ayant trait à ce thème (ville-acteur, ville-décor, ville sujet...).

ARTICLE 5

La fiche d'inscription jointe à ce règlement devra être retournée avant le 25 novembre 2014 à l'adresse du festival. Pour la pré-sélection, il vous est demandé d'y joindre obligatoirement une copie DVD ou un lien Internet.

ARTICLE 6

Le comité de pré-sélection est composé des équipes artistiques et éducatives de Clair Obscur. Les films seront sélectionnés dans le cadre d'ateliers de programmation de deux classes de 3^e participant au dispositif Collège au cinéma.

ARTICLE 7

L'avis de sélection sera communiqué dans les 8 jours suivant le choix définitif des films retenus pour la sélection. Le producteur ou le réalisateur devra envoyer dans les plus brefs délais des photos du film et du réalisateur (il est recommandé de le faire lors de l'inscription).

ARTICLE 8

Transport et assurances

Le festival prend en charge le coût de transport à l'adresse stipulée sur la fiche d'inscription. De plus la direction du festival prend à sa charge l'assurance tous-risques des films qui lui sont confiés. Cette assurance exclut les risques liés à l'usure normale du film.

ARTICLE 9

Les films sélectionnés devront être mis à disposition du festival, suite à la sélection (dépôt à l'Agence du court métrage, envoi à la régie copie du festival...).

ARTICLE 10

Le festival prend en charge le déplacement du réalisateur ainsi que son hébergement pendant deux jours.

ARTICLE 11

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extraits TV de moins de 2 mn de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

ARTICLE 12

Palmarès :

- Prix du Collège au Cinéma : 1525 euros au réalisateur, versé par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

- Prix du public : 500 euros au réalisateur

ARTICLE 13

La direction du festival se réserve le droit de modifier la liste des prix attribués et leur dotation.

ARTICLE 14

Le lauréat s'engage à faire la publicité du prix sur les supports de communication du film.

ARTICLE 15

La participation implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

ARTICLE 16

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, la direction du festival se réserve le droit d'annuler la manifestation et / ou la compétition.

Clair Obscur

5, rue de Lorraine - 35000 Rennes
Tél. : (33-2) 23 46 47 08 - Fax : (33-2) 23 46 39 47

Responsable artistique : Anne Le Hénaff
anne@clairobscur.info

E-mail : courtmetrage@clairobscur.info

Web-site : www.clairobscur.info